



LE PRACTICE

JEUDI 12 FÉVRIER 2026 — 2^e ÉDITION
AU PALAIS DES SPORTS
ISSY-LES-MOULINEAUX / PARIS SUD

CLUBS & RÉSEAUX D'ENTREPRISE

BULLETIN D'INSCRIPTION

PRÉSENTATION DU SALON

Le Practice est un salon professionnel pour les entrepreneurs et dirigeants de TPE / PME, organisé par des chefs d'entreprise. La 2^e édition se tiendra le **jeudi 12 février 2026**, au Palais des Sports d'Issy-les-Moulineaux, au cœur d'une ville dynamique. Le salon est ouvert à tous les entrepreneurs, dirigeants et cadres supérieurs d'Île-de-France. Nous avons divisé la salle en plusieurs espaces : une zone exposants, des salles d'ateliers, de conférences et co-développement sur **2 500 m²**.

2 000 dirigeants et 50 exposants sont attendus en 2026.

Les clubs et réseaux d'entreprises jouent un rôle essentiel dans la vie d'une entreprise. Ce n'est pas seulement un moyen de prospecter, c'est un véritable vivier d'experts et un soutien en toute circonstance. Un tarif préférentiel leur est proposé afin qu'ils puissent valoriser leurs adhérents et présenter leurs associations aux visiteurs.

Cet événement est conçu pour répondre aux besoins des dirigeants :

- 1) Rencontrer des **prospects qualifiés**, des partenaires ou des prestataires
- 2) **Vendre ses services** et produits à des entreprises qui savent ce qu'elles cherchent
- 3) **Monter en compétences** ou se perfectionner, recueillir des informations utiles rapidement
- 4) **Networker efficacement** : gagnez du temps et préservez votre énergie
- 5) **S'inspirer** et échanger avec ses pairs en toute sérénité



« Nous sommes persuadés que l'**événementiel** est un outil indispensable dans la **prospection commerciale** et le **développement** d'une entreprise. Un dirigeant a besoin de rencontrer d'autres entrepreneurs pour s'inspirer et apprendre de ses pairs. Nous avons imaginé et optimisé ce salon pour qu'il réponde à un maximum de vos attentes et besoins. »

— **Valentine Tézier**, directrice du salon



Photos du Practice 1^{re} édition - février 2026



Stands «Made in France»

NB : N'oubliez pas de calculer votre ROI avant de participer à un salon ([cliquez ici](#) pour plus d'informations). Cela vous aide à savoir quels salons seront réellement utiles à votre business et à vous fixer des objectifs (quantitatifs et/ou qualitatifs).

Merci de remplir le bulletin à l'aide du logiciel [Adobe Acrobat Reader](#),
de le signer et de l'envoyer par e-mail à elisa@mevent.com
L'envoi de votre bulletin vaut acceptation des CGV.

Le montant total de la participation devra être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Au-delà de cette date, nous ne saurions vous garantir un stand.

MODULE DES CLUBS & RÉSEAUX — 3 m (LONG) X 1,5 m (PROFONDEUR)		TVA	HT	TTC
Droits d'admission		10 %	20 €	22 €
5 badges exposants + 25 invitations visiteur à offrir à vos prospects et adhérents		20 %	185 €	222 €
Mange-debout carré : 70 cm (L) x 70 cm (P) x 110 cm (H) ;				
1 panneau signalétique sur cloison brise-vue : 90 cm (L) x 40 cm (H) ;				
Cloisons brise-vue sur les côtés : 180 cm (L) x 200 cm (H) ;				
Cloisons noires dans le dos du stand : 200 cm (H) ;				
1 chaise haute et Moquette				
JE CHOISIS CE MODULE		TOTAL	205 €	244 €

OPTIONS DE MODULE

OPTIONS DE MODULE	QTÉ	TVA	TARIFS HT
Badge exposant — 6 max, pour des collaborateurs de votre entreprise		10 %	20 €
Pack de 20 invitations visiteurs pour vos prospects et clients — valeur : 580 € HT		10 %	100 €
Électricité 1 à 3 KW		20 %	100 €
Chaise		20 %	25 €
Chaise haute		20 %	35 €
Mange-debout rond		20 %	35 €
Comptoir blanc — 120 cm (L) x 35 cm (P) x 110 cm (H)		20 %	65 €
Portemanteau		20 %	30 €
Place de parking souterrain — 2 max par entreprise Hauteur du véhicule : 1,9 m			Gratuit sur demande en cochant la case
Accès à la zone de déchargement derrière la salle			Gratuit sur demande en cochant la case
Conseils pour préparer votre participation au salon — RDV en visio de 30 min environ			Gratuit sur demande en cochant la case

OPTIONS DE COMMUNICATION

OPTIONS DE COMMUNICATION - SPONSORING		QTÉ DISPONIBLE	QTÉ SOUHAITÉE	TARIFS HT TVA 20 %
Distribution de votre flyer dans le programme	2 500 flyers A6 ou A5, imprimés par vous et livrés sur place, le jour de l'événement avant 9 h Dans le programme ou sur table à l'accueil	4		100 €
1/2 page de publicité dans le programme	Dans le programme imprimé en 2 500 ex Format : 16 cm x 24 cm (fermé) Taille du visuel : 16 cm x 12 cm (paysage)	4		150 €
1 page de publicité dans le programme	Dans le programme imprimé en 2 500 ex Format : 16 cm x 24 cm (fermé) Taille du visuel : 16 cm x 24 cm (portrait)	2		250 €
4^e de couverture du programme	Sur le programme imprimé en 2 500 ex Format : 16 cm x 24 cm (fermé) Taille du visuel : 16 cm x 24 cm (portrait)	1		300 €
Votre kakemono dans le hall d'accueil du salon	Votre roll-up à l'intérieur, à l'entrée du salon Format : 1 m (L) x 2 m (H) environ Fourni par vos soins avant ou le jour du salon	2		250 €
Votre logo sur la page d'accueil de notre site internet	Votre logo sur notre site, dimensions 150 x 150 px	4		150 €
Votre logo dans le footer de notre site internet	Votre logo dans le bas de notre site, dimensions 150 x 150 px	2		200 €

Le programme du salon sera imprimé en 32 pages. Il présentera le plan du salon, le programme détaillé, une présentation des speakers, sponsors, exposants et partenaires.



Photos des clubs au Practice 1^{er} édition - février 2026

INFORMATIONS DE FACTURATION

Informations de facturation :

Raison Sociale :

SIRET :

N° de TVA intracommunautaire :

Prénom (représentant légal) :

Nom :

Fonction :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail comptabilité :

Portable :

Informations de communication :

Nom du stand :

Prénom et Nom du responsable du stand :

Adresse e-mail :

Site web :

LinkedIn (personnel) :

LinkedIn (entreprise) :

Instagram :

Texte de présentation utilisé pour annoncer votre participation (site et réseaux sociaux) :

+ Logo : merci de nous envoyer votre logo ou visuel en .jpeg ou .png, en 300 x 300 pixels (300 dpi)

Prénom NOM :

Signature électronique * :

Mention : « Bon pour commande »

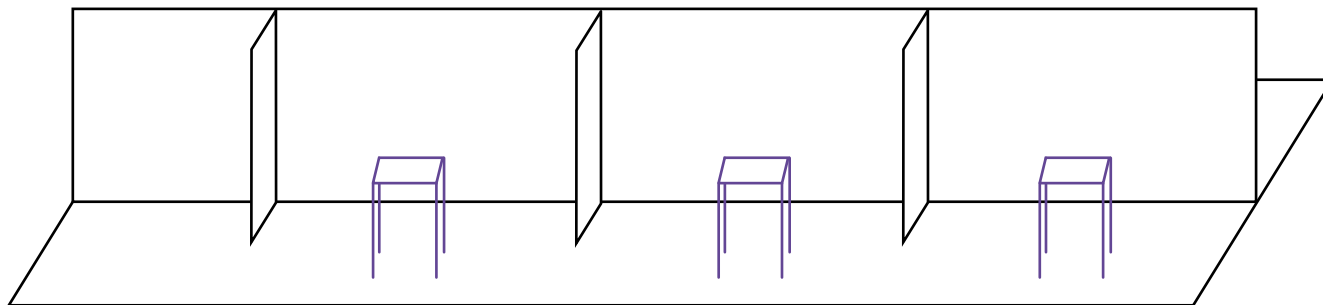
À

Le / /

*: La signature électronique est autorisée depuis 2020, loi n°2000-230.

SCHÉMA DU MODULE

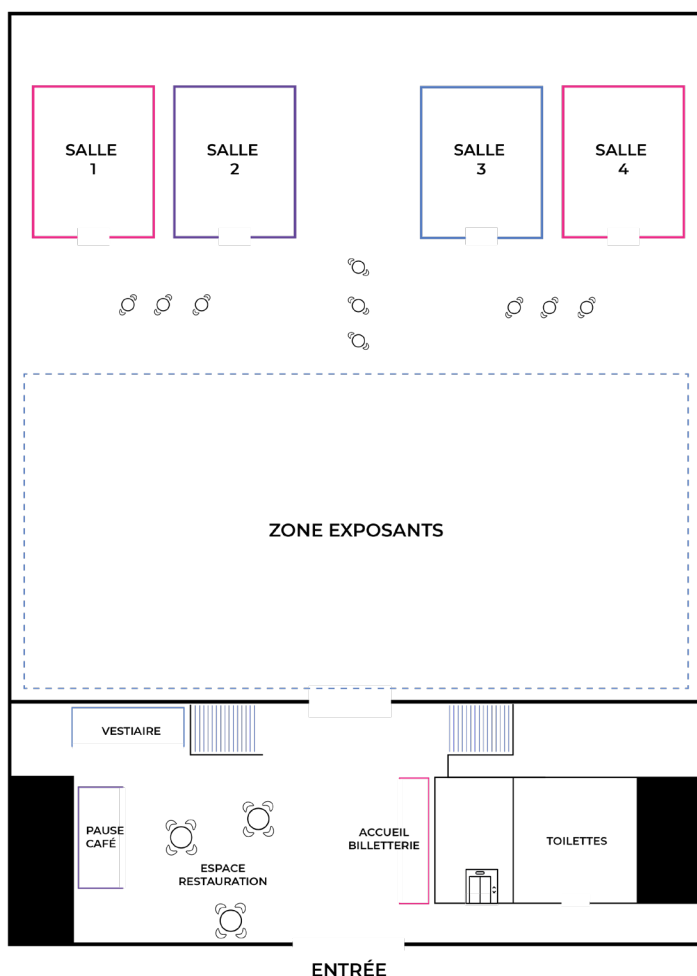
Ce schéma représente certains équipements du module afin de vous aider à vous projeter dans l'aménagement. Le module le plus à droite est situé en angle, les cloisons forment un L et non un U. Vous pouvez ajouter des options (électricité, mobilier...) à votre module.


PLAN PRÉVISIONNEL DU SALON

Les emplacements disponibles vous seront proposés en fonction de votre ordre d'inscription. Si vous avez pris l'option électricité, vous serez placés à proximité des accès, moins de choix vous seront proposés.

Le stand ne doit pas faire plus de 5 m de haut. Si votre stand fait plus de 2,50 m de haut, merci de nous prévenir, pour des raisons de sécurité.

Les clubs et réseaux sont rassemblés dans la zone exposants.



HORAIRES & INSTALLATION

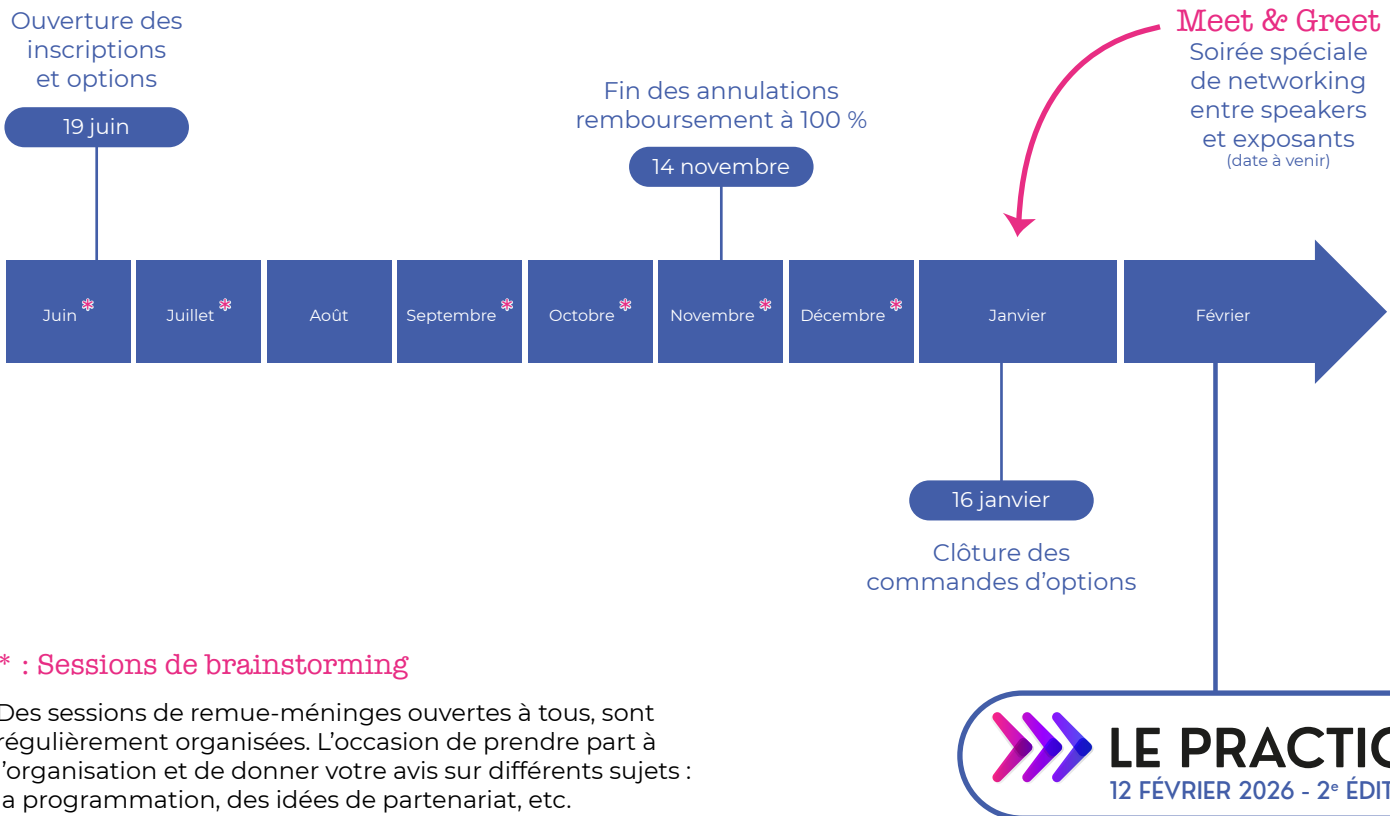
Installation de votre stand	Mercredi 11 février 2026, entre 12 h 00 et 16 h 00 — choix 1 Jeudi 12 février 2026, entre 8 h 00 et 8 h 30 — choix 2
Ouverture aux exposants Ouverture aux visiteurs	Jeudi 12 février 2026, entre 8 h 00 et 8 h 30 Jeudi 12 février 2026, entre 8 h 30 et 19 h 00
Rangement et démontage	Jeudi 12 février 2026 entre 19 h 15 et 20 h 30

Les modules seront installés avant votre arrivée (choix 1 ou 2).

Déchargement sans stationnement : si vous en faites la demande en amont — n'oubliez pas de cocher la case dans les options, vous pourrez bénéficier d'un accès à l'espace de déchargement, situé à l'arrière de la salle, en rez-de-chaussée. Un créneau vous sera communiqué pour accéder à cette zone, merci de le respecter pour des raisons de sécurité et par égard pour les autres exposants. Le déchargement devant la salle est soumis à restriction et validation des agents de sécurité sur place. Nous ne pouvons vous garantir un accès sécurisé et pratique, en raison de la pente. Si vous n'êtes pas véhiculés, l'accès piéton par l'avant sera autorisé.

Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée, ou pendant les heures d'ouverture aux visiteurs. Il sera renvoyé si leur stationnement dérange le bon déroulé de l'installation ou gêne l'accès des autres prestataires. L'entrée aux exposants se fera à la porte principale du Palais des Sports, au 6 boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-Les-Moulineaux. Merci de venir, dans un premier temps, vous présenter à l'accueil avant de commencer votre déchargement.

Pour le bon déroulement de l'organisation, seules les personnes portant un tour de cou seront autorisées dans les locaux avant 8 h 30. Leur port est obligatoire au sein du salon. Pour toute question pendant l'installation et durant la journée, contactez



*** : Sessions de brainstorming**

Des sessions de remue-méninges ouvertes à tous, sont régulièrement organisées. L'occasion de prendre part à l'organisation et de donner votre avis sur différents sujets : la programmation, des idées de partenariat, etc. Construisons ensemble une 2^e édition efficace, à notre image.

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le Practice est organisé par la société **MEV EVENT**, c'est un événement professionnel exclusivement dédié aux entrepreneurs, dirigeants d'entreprise et cadres supérieurs. Il se déroulera le jeudi 12 février 2026, au Palais des Sports - Robert Charpentier, situé au 4/6 Boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-les-Moulineaux. Les participants et exposants sont munis d'un SIRET en cours de validité le jour du salon. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme au thème de l'événement ou qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'il puisse être demandé une quelconque indemnisation.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. La participation à l'événement n'est effective que lorsque la facture relative au bulletin a été dûment réglée. Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 16 janvier 2026 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande). Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'à écoulement des places disponibles. Les modules, options de module et options de communication sont disponibles en quantité limitée, les inscriptions et placement de stand se faisant par ordre d'arrivée (date de la facture réglée), nous ferons notre maximum pour satisfaire votre demande. Les demandes indiquées dans les bulletins ne sont pas contractuelles. Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception par e-mail de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation. La société **MEV EVENT** encourage le partage de stand par plusieurs entités, du moment qu'elle en est informée et que cela respecte la thématique du salon et nos engagements vis-à-vis des visiteurs. En cas d'absence lors de l'événement, le responsable du stand peut désigner un remplaçant. Il devra prévenir la société **MEV EVENT** de ce changement au plus tard une semaine avant l'événement. **MEV EVENT** se réserve le droit de refuser ce co-stand s'il n'est pas conforme au thème sans avoir à se justifier. Une seule profession ou compétence représentée, par ordre d'arrivée.

ARTICLE 3 - ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra le faire par e-mail à l'adresse elisa@mevevent.com avec accusé de réception. L'exposant pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 14 novembre 2025 inclus. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement intégral sera effectué sans intérêt et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les organisateurs. En cas de force majeure qui conduit à l'annulation de l'événement (pandémie, incapacité à organiser l'événement dans la salle...) aucun remboursement ne sera effectué et aucun recours ne sera recevable contre les organisateurs. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 4 - ORGANISATION

L'installation des stands se fera soit le mercredi 11 février 2026, entre 12 h et 16 h (choix 1), soit le jeudi 12 février 2026, entre 8 h et 9 h (choix 2), et la désinstallation le jeudi 12 février 2026, de 19 h 15 à 20 h 30. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci de nous informer au plus tôt. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la durée de l'événement. Le port du badge est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération du badge est strictement interdite. Nous respectons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement. Il est interdit d'avoir recours à une autre solution d'électricité que celle fournit par les organisateurs et la salle d'exposition (groupe électrogène...). Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu du salon (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le 16 janvier 2026. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre RAR ou e-mail avec accusé de réception) de la société **MEV EVENT**. En participant au salon, vous (personne physique et personne morale, responsable et co-stand) consentez à être pris en photo et/ou vidéo durant le salon, et ce dans un but promotionnel. Si vous souhaitez vous opposer à la diffusion de votre image, vous pourrez le faire dans un délai d'un mois après l'événement (par e-mail avec accusé de réception). Passé ce délai, les éléments photographiques pourront être exploités sur une durée de 5 ans, sur tous supports, dans un but commercial. Nos photos et vidéos ne seront ni vendues, ni échangées, ni prêtées à un tiers, elles resteront la propriété de la société **MEV EVENT**.

ARTICLE 6 - NUISANCE, TABAGISME & FUMIGÈNE

Il est interdit de diffuser de la musique trop fort sur le stand. Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine d'être en infraction. De ce fait l'emplacement sera attribué en conséquence pour ne pas déranger le confort des autres exposants. Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols. Il est aussi interdit de produire quelque fumée à l'intérieur des bâtiments, en raison des installations anti-incendie. Les machines à brouillard, fumée et lasers sont interdits. Les nappes doivent être en matériaux certifiés ignifugés.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ, ASSURANCE RC & LOI FRANÇAISE

La société **MEV EVENT** décline toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et les autres membres du stand, ainsi que son matériel, pour toute la durée de l'événement (temps d'installation et de démontage compris). Le Practice met à disposition des exposants un accès au vestiaire gratuit (consigne) afin de protéger leurs effets personnels et ne pas encombrer leurs stands. Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire. La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le cadre de la loi est interdit lors de l'événement.